

## **L'Ordre hospitalier du Saint-Esprit. Exemple de la commanderie de Stephansfeld en Basse-Alsace de sa fondation (vers 1216) à sa sécularisation (1774).**

Julien NOGUES

---

Deux constats ont motivé ce travail : premièrement l'activité charitable de Stephansfeld n'a que peu été étudiée par le passé<sup>1</sup> et deuxièmement l'ordre hospitalier du Saint Esprit n'a plus, depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, fait l'objet d'une étude approfondie<sup>2</sup>, et ce malgré la richesse des sources à notre disposition.

Les sources concernant ce sujet sont essentiellement disponibles aux archives municipales de Strasbourg (AMS) et aux archives départementales du Bas-Rhin (ADBR). Ces deux fonds très riches en documents économiques peuvent permettre de comprendre dans un premier temps le fonctionnement de la commanderie et dans un second temps de révéler une activité hospitalière riche et méconnue. D'autres fonds d'archives secondaires, mais non moins remarquables, mettent en lumière des aspects particuliers de l'histoire de Stephansfeld. Il en est ainsi pour les documents conservés aux archives départementales du Doubs (ADD) où l'on trouve les livres de comptes des années 1693-1697, précieux en renseignements sur les dépenses et recettes, ainsi que le procès fleuve que les religieux de Stephansfeld ont intenté contre leur commandeur franc-comtois à l'extrême fin du XVII<sup>ème</sup> siècle. Les archives municipales de Haguenau conservent des documents relatifs aux nombreux procès intentés par Stephansfeld contre des particuliers, les archives de l'état de Rome (ASR), quant à elles, fournissent un inestimable compte-rendu de visite de la commanderie en 1596-1597, premier du genre qui soit conservé pour l'hôpital.

Bien que trouvant ses origines à Montpellier à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, l'ordre hospitalier du Saint-Esprit se développe grâce à l'impulsion du pape Innocent III qui, en 1198, appelle à Rome le fondateur de l'hôpital de Montpellier et le place à la tête d'un établissement destiné à devenir la maison-mère de l'ordre : l'hôpital de Santa Maria in Saxia, un ancien lieu destiné à l'accueil des pèlerins anglo-saxons, alors en perte de vitesse.

L'âge d'or de l'ordre du Saint-Esprit est véritablement le XIII<sup>ème</sup> siècle avec la fondation de nombreuses succursales partout en Europe, même s'il convient de remarquer que cette expansion est principalement orientée vers l'Italie et le sud de la France. Malgré tout, on retrouve un noyau de huit maisons dans le sud-ouest du Saint-Empire. Ces maisons organisées au sein de la province d'*Alemania superior* ont pour supérieur les commandeurs de Stephansfeld. Il s'agit, en les classant par date de fondation, de Memmingen (1213), Stephansfeld (1216), Berne (1233), Neumarkt (1239), Wimpfen (1250), Rouffach (1270), Markgröningen (1297) et Pforzheim (1323).

La recherche allemande qui s'est intéressée de très près au développement de l'ordre en Allemagne se questionne sur la mise en place et le développement de la province<sup>3</sup>. Malheureusement, il n'est pas possible, à la lumière des archives à notre disposition, de reconstituer avec exactitude l'histoire de la province. Cependant, il est apparu que la province a dû se constituer très tôt car les commandeurs de Stephansfeld auraient nommé dès 1238 les

---

<sup>1</sup> HIMLY, François-Jacques, « La commanderie du Saint-Esprit et l'orphelinat », *Brumath destins d'une ville*, Strasbourg, 1968, 265 p., p. 209-232.

<sup>2</sup> BRUNE, Paul, *Histoire de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit*, Lons-le-Saunier, 1892.

<sup>3</sup> DROSSBACH, Gisela, *Christliche Caritas als Rechtsinstitut*, Paderborn, 2005 ; MILITZER, Klaus, *Das Markgröninger Heilig-Geist-Spital im Mittelalter*, Jan Thorbecke Verlag, Sigmaringen, 1975.

commandeurs de Memmingen<sup>4</sup>. La plus grande prudence s'impose toutefois, car avant les années 1240, seules appartiennent à l'ordre les maisons de Stephansfeld et de Memmingen, les autres maisons n'ayant encore aucun lien avec l'ordre du Saint-Esprit. Peut-on dès lors parler de province ? Bien que le terme *Alemaniam* soit présent dans le titre du commandeur Rudolf en 1234<sup>5</sup>, il faut attendre 1460 pour que la précision *Alemaniam superior* soit effective dans les titres des vicaires généraux<sup>6</sup>. Leurs prérogatives peuvent être classées en trois catégories : premièrement, des compétences économiques (vérification des comptes des maisons, récolte du tribut annuel dû à la maison-mère), deuxièmement, des compétences juridiques (règlement des conflits entre les religieux, entre les maisons et les villes, entre les maisons, mise en place de réformes) et enfin des compétences de représentation (représentation de la province lors du chapitre annuel de la Pentecôte à Rome et représentation du général de l'ordre dans la province). On peut considérer que la province d'*Alemaniam superior* est effectivement en place jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Toutefois le processus de communalisation des hôpitaux (à Neumarkt en 1532, à Pforzheim en 1565) et l'introduction de la Réforme (à Berne en 1528, à Markgröningen en 1534) mettent à mal la province qui est vide de toute substance à la fin du siècle. En 1596 restent au sein de celle-ci Rouffach (administré directement par Stephansfeld qui y nomme un prieur), Wimpfen (géré par la ville mais dont le commandeur est encore le supérieur de Stephansfeld jusqu'en 1681 au moins) et Memmingen, cas complexe qui à vrai dire n'a jamais vraiment fait partie de la province.

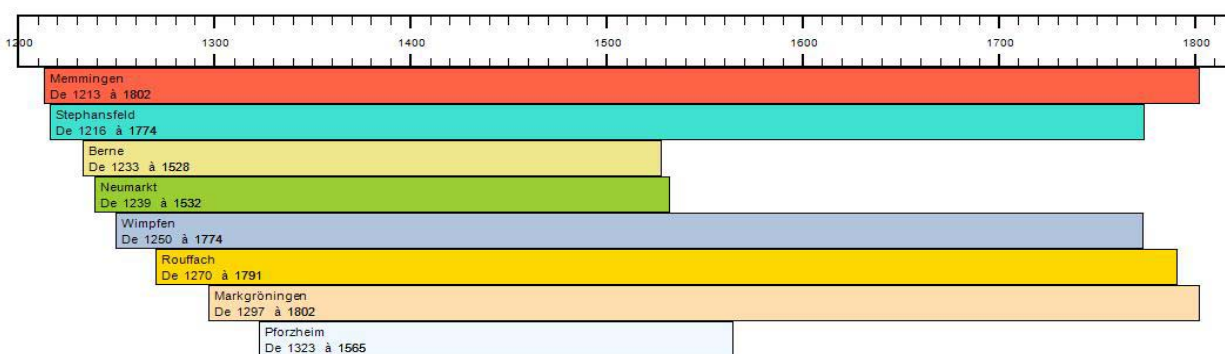


Figure 1 : les commanderies du St Esprit dans le St Empire.

Fondé en 1216 par le landgrave Sigebert de Werde au bord de l'axe principal reliant Strasbourg à Landau via Brumath, Haguenau et Wissembourg, la commanderie jouit d'un emplacement privilégié. Cependant si cette localisation au bord d'une route très passante à l'écart de Brumath est idéale pour l'exercice de l'hospitalité, elle pose des problèmes de sécurité lors des nombreux passages de troupes et épisodes guerriers qui touchent la Basse-Alsace du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles. La première alerte survient en pleine guerre de Cent

<sup>4</sup> LAMBACHER, Hannes, *Das Spital der Reichsstadt Memmingen*, Memminger Forschungen Bd. 1, 1991, 393 p. Ici p.20: „Zwar finden sich schon relativ früh gewisse Hinweise für eine Unterordnung des Memminger Ordenshauses unter das Stephansfelder, [...]. Im Jahre 1238 soll das Memminger Spital dem Stephansfelder unterworfen worden sein und bis 1288 seien die Memminger Spitalmeister vom Stephansfelder eingesetzt worden.“ Et p.26 note 119 „StiA [Stiftungsarchiv Memmingen] folioband 8, fol. 6 : Anno domini M<sup>o</sup>CCLXXXVIII Magister de Steßfelt frater Cunradus de Senden filius domus in Memingen constitutus Magistrem [! Magistrum] ibidem.“

<sup>5</sup> Urkundenbuch der Stadt Straßburg, IV/1 p. 51 n°46 : „*procurator generalis totius Alemanie Sancti Spiritus*“.

<sup>6</sup> MILITZER, Klaus, *Das Markgröninger Heilig-Geist-Spital im Mittelalter*, p. 19 : Johann Gleser y est mentionné comme „*domorum eiusdem ordinis in Alamania superiori electus vicarius*“.

ans : les « Anglais » en 1365 détruisent la commanderie. De retour en 1375, ils la mettent à sac et l'incendient. Un peu plus d'un demi-siècle plus tard, le 2 mars 1439, les « Armagnacs » ou *armen Gecken*, au service du Dauphin, le futur Louis XI, rançonnent le commandeur et les religieux. La guerre des Paysans qui a pour cadre l'Alsace n'épargne pas Stephansfeld, qui entre le 16 avril et le 20 mai 1525, sert de refuge à 12000 hommes. L'étendue des dommages provoqués par cette concentration humaine ne nous est pas connue, mais on sait qu'en 1530 les communautés de Brumath, Walheim, Mommenheim, Wingersheim, Rumersheim, Bilwisheim et Niederschaeffolsheim sont condamnées à payer la somme de 150 florins, payables en trois fois à la St Martin 1530, 1531 et 1532, au titre de dédommagement<sup>7</sup>. L'épisode de la guerre de Trente Ans (1618-1648) paraît autrement plus catastrophique : le général Mansfeld au service de l'électeur palatin ravage en 1622 tout le nord de l'Alsace (de Brumath à Wissembourg). Il s'en prend notamment à Stephansfeld et on sait par un document émanant du commandeur Christoph Leo que les troupes de Mansfeld « ont provoqué des dommages importants tant aux bâtiments qu'aux chevaux et au bétail ». La situation y est si préoccupante qu'il est à peine possible de nourrir les orphelins<sup>8</sup>. Dernier fait d'arme ayant touché la commanderie : les Pandours, cavaliers hongrois lors de la guerre de succession d'Autriche investissent Stephansfeld et si les dégâts, considérables, touchent essentiellement les cultures (grains, tabac, vignes), le logement pendant onze jours de 24 officiers grève durablement les comptes<sup>9</sup>.

En ce qui concerne l'activité hospitalière, la maison de Stephansfeld accueille les enfants exposés sur le ban de Brumath, les enfants placés (c'est-à-dire des enfants que l'on place en pension et pour lesquelles les religieux reçoivent une contribution financière), les pauvres et les femmes enceintes. On sait toutefois, pour cette dernière catégorie, qu'elles n'étaient plus logées dans l'hôpital en 1482. A côté de ces catégories de nécessiteux, Stephansfeld, et cela ne le distingue pas des autres établissements hospitaliers, développe l'accueil de prébendiers, c'est-à-dire que l'hôpital accueille des personnes, souvent en bonne santé, qui payent pour y être logées, nourries et soignées. Dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle cette pratique se développe et Stephansfeld joue en partie le rôle d'une maison de retraite, même si là n'est pas son activité principale, contrairement à Wimpfen.

Il est difficile avant 1383 de trouver des traces d'une quelconque activité hospitalière à Stephansfeld. Pas de registres, et aucune mention d'enfants ou d'autres personnes accueillies à l'hôpital. Malgré tout il est certain que les religieux ont exercé l'hospitalité bien avant cette date puisqu'ils sont qualifiés d'hospitaliers en 1264<sup>10</sup>. Ce n'est véritablement qu'à compter du milieu du XV<sup>e</sup> siècle que les pauvres et les enfants sont mentionnés et que l'on trouve de réelles traces de leur présence dans les actes émanant de la commanderie.

Stephansfeld recueille les enfants exposés sur le ban de Brumath ainsi que ceux originaires de communautés où la commanderie possède des biens, c'est-à-dire distants d'une vingtaine de kilomètres maximum. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les enfants exposés sur le ban de Rouffach sont transférés à Stephansfeld et il se pourrait également que certains orphelins aient été originaires des environs de Francfort sur le Main. Les enfants sont accueillis dès leur plus

<sup>7</sup> AMS CH 8558.

<sup>8</sup> ELLERBACH, J.-B., *Der Dreissigjährige Krieg im Elsass*, Carspach, 1912, 3 vol. Ici t. 3, p. 23 : „Am 19. Dezember schreibt Christoph Leo [...] es sei ihm unmöglich, die begehrten hundert Gulden zu erlegen. [...] Sein Kloster befinde sich [...] in einer derartigen Lage, daß er für seine armen Waisen kaum das tägliche Brot habe.“

<sup>9</sup> AN S4822/7 : Dégâts faits à la commanderie de Stephansfeld du temps des Pandours : 8051 lb au total dont 1800 lb pour 300 mesures de vin, 672 lb de bétail (moutons, cochons et chevaux), 384 lb de vignes gâtées, 1075 lb de grains de toutes sortes.

<sup>10</sup> AMS 1AH2292 f.43 r. et v. : achat de 6 pièces de prés sur le ban de Brumath par les religieux de Stephansfeld. « [...] sex mensuras [pratrum] situm in Banno Brumat ex ista parte formae juxta silvam fratrum hospitalitatis in Stephesfeld [...] » et « hospitali [...] in Steffesfeld ».

jeune âge (mis en nourrice à Brumath à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle) et quittent la commanderie une fois capables de s'autogérer. Les enfants sont éduqués à la fois par un maître d'école qui leur apprend à lire et à écrire et par un religieux pour ce qui concerne l'éducation religieuse. Les plus grands sont mis en apprentissage chez des artisans, ils peuvent y apprendre leur futur métier, les filles quant à elles sont généralement employées directement à la commanderie, où elles composent une main d'œuvre connaissant la maison et de surcroît bon marché. Le nombre d'enfants accueillis annuellement est difficilement estimable, les registres dans lesquels les religieux notaient rigoureusement les arrivées ne nous étant pas parvenus. Toutefois nous possédons des données pour la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle grâce au procès-verbal de visite de 1774<sup>11</sup>. Ainsi entre le 1<sup>er</sup> janvier 1747 et le 3 août 1774, 400 enfants placés (ou pensionnés) et 103 enfants exposés ont été reçus à l'hôpital.

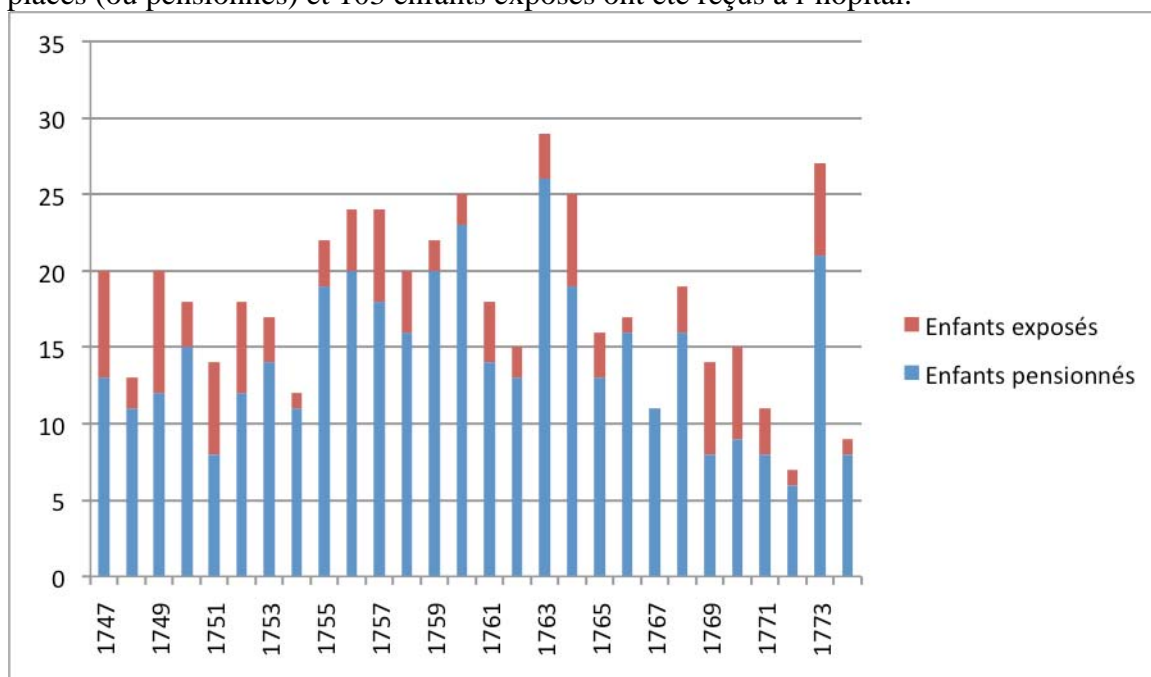


Figure 2 : enfants exposés et pensionnés à Stephansfeld 1747-1774. Source AMS 1AH2235.

L'enclos de la commanderie est composé, outre des bâtiments conventuels et de l'hôpital, d'une église et d'un cimetière conformément à un privilège papal. Cette église, qui sert également de paroisse aux habitants de l'enclos, est au XVIII<sup>ème</sup> siècle dans un état déplorable, humide, inconfortable et menaçant de s'écrouler à tout moment. Son pavage, irrégulier, étant situé à un niveau inférieur que celui de l'extérieur, les fondations pourrissent à cause de l'humidité. Par manque de moyens, les religieux ne peuvent ni procéder aux réparations, ni encore moins en reconstruire une nouvelle.

<sup>11</sup> AMS 1AH2235.



Figure 3 : Stephansfeld et son église à deux tours (détail). Dessin daté du 7 novembre 1698. Source : ADBR E1704.

Les biens de Stephansfeld se situent principalement dans la ville et le ban de Brumath ainsi que dans les communautés voisines : Bernolsheim (où l'un des religieux dessert la paroisse et ses filiales Kriegsheim et Rottelsheim), Hoerdt, Olwisheim, Eckwersheim, Vendenheim. La commanderie possède également de nombreuses vignes sur les bans de Waltenheim, Wingersheim et Neugartheim. Elle dispose également d'un pied à terre à Strasbourg (rue Brûlée), à Haguenau (près de l'actuel théâtre) et probablement à Worms où un lieu est nommé *Stephansfelderhof*.

Les XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles sont particulièrement difficiles pour la commanderie qui, à partir de 1672, doit contrer les tentatives de réunion de la maison à l'ordre de St Lazare conformément au décret de Louis XIV. Un long procès s'engage et l'un des commandeurs de Stephansfeld, Jean-Etienne Grandvoynet originaire de Franche-Comté, est chargé par les maisons de l'ordre en France de les représenter à Paris. Ce long séjour de 1694 à 1701 provoquera une fronde des religieux de Stephansfeld qui contestent la légitimité du séjour à Paris de leur commandeur, et lui reprochent son goût des belles choses. Se greffe donc un procès entre religieux et commandeur auprès du Conseil Souverain d'Alsace<sup>12</sup>. En 1748, c'est un édit de Louis XV qui provoquera la fin de l'ordre en France : il décide que désormais l'ordre n'a plus à recevoir de novices. Il le condamne donc à une mort certaine, car sans renouvellement de personnel les maisons sont condamnées à fermer les unes après les autres. Stephansfeld est la dernière de toutes les maisons du royaume à fermer ses portes, non pas par manque de religieux, mais par volonté du pape Clément XIV qui décide de la sécularisation de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit en France. La visite de sécularisation est effectuée entre le 29 juillet et le 3 août 1774<sup>13</sup>. Les clés sont alors remises à l'évêque de Strasbourg, mettant fin à plus de cinq siècles d'assistance aux enfants abandonnés.

#### Liste des commandeurs de Stephansfeld :

1220-1236 : Rudolf  
 1263 : Heinrich  
 1276 : Hiltwin  
 1278 : Wilhelm  
 1281 : Siegfried  
 1287-1295 : Walter  
 1327-1328 : Johann von Rumersheim

<sup>12</sup> ADD HDEP1/97.

<sup>13</sup> AMS 1AH2235.

1329 : Dietrich von Worms  
1330-1336 : Johann von Strassburg  
1347 : Dietrich von Worms  
1348-1368 : Conrad von Lauterburg  
1383-1390 : Johann von Lauterburg  
1394-1403 : Peter von Rufach  
1403 : Johann  
1408-1413 : Peter dictus Förster (Peter von Rufach?)  
1418-1437 : Wernher Nortwin von Rufach  
1460 : Johann Gleser  
1462 : Jost von Baden  
1466-1470 : Johann Boff von Wetzlar  
1478-1482 : Jacob Reck  
1496-1508 : Rolin Kiesel  
1509-1513 : Conrad Kleeberger  
1514-1523 : Johann Muer  
1524-1544 : Marx von Rufach  
1546 : Johann Brem  
1547-1559 : Johann Fabri  
1560-1566 : Johann Schweitzer  
1574-1582 : Mathias Inssheimer  
1594-1601 : Heinrich Grosskopf  
1601-1606 : Nikolaus Ritter  
1607-1617 : Nikolaus Harsch  
1617-1630 : Christoph Leo  
1640 : Martin Thoma  
1664 : Nicolas Ritter  
1668 : François Dangler  
1682-1688 : Ambroise Biederman  
1688-1691 : François Dangler  
1692-1702 : Jean-Etienne Grandvoynet  
1702-1728 : Georges-Ignace Fretscher  
1748-1774 : François-Antoine Vogel

Directrice de recherches : Elisabeth Clementz

## **La *Dorfordnung* de Kirrwiller : Témoignage d'une société paysanne à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne**

Maxime WENDLING

---

Notre mémoire a porté sur un règlement communal de Kirrwiller daté de 1495. Il s'agit d'un document administratif émanant de la chancellerie du comte Philippe II de Hanau-Lichtenberg à l'usage de la communauté villageoise. A l'instar d'autres *Dorfordnungen* de la même période - nous citerons notamment l'étude de G. Bischoff et de J.M. Boehler sur la *Dorfordnung* de Blienschwiller – ce document permet de brosser un tableau incomplet de la vie politique, économique et sociale à la fin du Moyen Age et au début de l'époque moderne dans un village du nord de la plaine d'Alsace.

En croisant les informations apportées par ce document avec d'autres sources et travaux, nous sommes parvenus à identifier les différents acteurs du pouvoir en place à Kirrwiller à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle. Ce règlement fait apparaître un premier pouvoir politique, le comte de Hanau-Lichtenberg propriétaire d'une grande partie du village. Par la mise en place d'un nouveau règlement plus restrictif à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, celui-ci entend réaffirmer son autorité face à une commune qui avait progressivement gagné une certaine autonomie. Le comte est représenté dans le village par son *Dorfvogt* chargé de la surveillance de l'administration locale et de la collecte des revenus destinés à son seigneur. Possédant des pouvoirs élargis, le *Vogt* joue un rôle important dans le commerce du produit de la vigne essentiel à l'économie du village.

Bien que ce règlement ne cite pas explicitement l'abbé de Wissembourg, celui-ci est présent en filigrane. En effet, nous savons grâce à d'autres sources que l'abbé possède des biens dans le village, notamment le patronage de la paroisse, ainsi que des droits puisqu'il peut nommer le *Schultheiß*, un officier vraisemblablement en charge de la justice.

Enfin, bien que son autonomie apparaisse plus limitée que par le passé, la communauté villageoise est également présentée comme une entité politique ayant un rôle à jouer puisque l'en-tête de la *Dorfordnung* précise que celle-ci a donné son accord dans cette entreprise. La commune est représentée juridiquement par un magistrat local, le *Heimburg*, élu pour un an parmi les bourgeois et aidé dans son travail par des adjoints assermentés. Il est avant tout le gestionnaire de la caisse municipale ; c'est à lui de faire les comptes à la fin de

son mandat et il encaisse de ce fait les amendes lorsqu'il constate des infractions aux règles édictées par le règlement municipal. Comme dans les autres villages et bourgs dont les *Dorfordnungen* nous sont parvenues, c'est également à lui qu'incombe la collecte des taxes, notamment de la taille. En plus de son rôle de gestionnaire de la caisse municipale, il est également chargé de l'approvisionnement des habitants en matériaux de construction et de la sauvegarde des biens communs.

Ce travail de recherche nous a également permis de dresser un portrait de la vie quotidienne dans un village de Basse-Alsace à la fin de l'époque médiévale. Datant d'une époque charnière où le droit est de plus en plus mis par écrit, cette *Dorfordnung* nous a révélé la présence d'un secrétaire communal conservant chez lui le coffre renfermant les chartes de la commune, un employé très rare dans le monde rural à l'époque médiévale, même si G. Bischoff en mentionne également un dans ses travaux sur Blienschwiller. Cependant, la présence de ce lettré ne doit pas faire oublier que l'oralité conserve encore une importance particulière dans une société majoritairement illettrée attachée à la coutume comme le prouve de nombreux renvois à celle-ci (*als von alterhere*) et la citation de plusieurs serments d'entrée en fonction.

Comme dans la plupart des autres communes alsaciennes étudiées au travers des *Dorfordnungen*, Kirrwiller avait à son service un certain nombre d'employés communaux indispensables à la bonne marche de la communauté villageoise. Ainsi nous savons que le village compte un sacristain et un receveur paroissial même si ceux-ci relèvent très probablement du curé et donc du pouvoir de l'abbé ; Alfred Matt mentionne bien une charte de 1458 relative aux droits et aux devoirs du sacristain mais nous n'avons pas pu y avoir accès. En raison de l'activité agricole prédominante dans le village, on trouve également trace d'un garde-champêtre et de divers bergers communaux. Ainsi, sont attestés expressément un gardien d'oie et un porcher signe d'une certaine opulence, ces deux espèces animales étant très certainement destinées à être vendues en dehors du village.

Enfin, ce texte règlemente un certain nombre d'activités économiques, il nous est possible de replacer le village dans son environnement quotidien. Ainsi, nous apprenons que le village est entouré de champs, de prés, de vignobles qui appartiennent à des propriétaires privés ou à l'ensemble de la communauté (*almen*). La commune a également accès à une forêt fournissant le bois nécessaire à la construction et à l'entretien des bâtiments ainsi qu'au chauffage. La *Dorfordnung* mentionne également l'existence d'un commerce de vin qui laisse penser que le village était intégré à un espace commercial plus vaste que le seul comté. De



plus, la présence de harengs (*fisch unnd hering*), très certainement pêchés en mer du Nord, prouve l'intégration de Kirrwiller dans un commerce international s'organisant autour de la route des Flandres.

Cependant, ce document ayant essentiellement une finalité économique et fiscale, il est particulièrement intéressant d'un point de vue des différentes taxes et amendes auxquelles s'exposent les contrevenants. L'intérêt de l'administration seigneuriale pour la bonne gestion de la caisse municipale, et donc pour la collecte des amendes, est particulièrement présent dans ce règlement puisque le comte entend remettre de l'ordre dans le domaine de la fiscalité après des années qui semblent avoir été marquées par un certain laxisme en la matière : ainsi la caisse municipale est pourvue de deux serrures différentes dont les clés sont conservées séparément par l'officier municipal et par le représentant du comte (*die sol furter mit zweien veranderten schlusseln beschlossen werden derrn der vogt do selbst von unnsern wegen einen und der heimbürg oder der schultheis von der gemeinde wegen des dorffs den andern haben*).

Les habitants de Kirrwiller semblent être astreints à de nombreux impôts, notamment la taille dont la collecte est encadrée par la *Dorfordnung*. Elle prévoit également l'organisation de la collecte et de la conservation du *gulden gelt* mais son absence dans les autres *Dorfordnungen* consultées ne nous permet pas de savoir avec certitude en quoi consistait cette contribution. En plus des contributions obligatoires, le règlement prévoit également un grand nombre d'amendes de montants variables – certains concernant l'ensemble de la population, d'autres plus spécifiques aux fonctionnaires assermentés – dont une part assez importante concerne des délits commerciaux.

Ce règlement fait apparaître le vin comme un produit essentiel de la vie économique et sociale du village. En effet, sa vente est particulièrement encadrée puisque les autorités ont l'obligation de contrôler son prix de vente et de prélever l'*Ungelt* destiné au seigneur et les peines particulièrement lourdes en cas de fraude sur ce produit. Dès l'époque médiévale, Kirrwiller possède plusieurs vignobles produisant du vin destiné à la consommation locale mais également à l'exportation – la *Dorfordnung* mentionne des chargeurs de vin et des porteurs de cordages (*die winledern und seille tregern*) – ce qui représente très certainement une part importante des revenus de la communauté, même si le terroir n'est pas reconnu pour la qualité de son vin. Il faut aussi noter le rôle du vin dans la signature de contrats puisque un article du règlement fait référence au *Winkauf*, une pratique d'origine germanique consistant à consommer une quantité définie de vin donnant sa valeur juridique au document. Plusieurs articles encadrent également de la même manière le commerce du pain, de la viande et du

poisson. Ces règles ont pour but d'encadrer le commerce des produits alimentaires de base – même si ces aliments sont souvent produits par les paysans eux-mêmes – afin de limiter la spéculation des commerçants étrangers mais surtout dans une finalité fiscale. Ainsi, le respect des poids et des mesures est mis en avant pour toutes ces denrées et les autorités villageoises sont chargées de les contrôler régulièrement.

Ce travail a fait apparaître Kirrwiller comme un village assez aisé – le village compte plusieurs auberges et des élevages spéculatifs sont attestés- sur lequel le comte de Hanau-Lichtenberg entend affirmer une autorité pleine et entière face à la communauté villageoise et à l'abbé possessionné dans le village. Si ce travail nous a permis de mieux comprendre certaines réalités, un grand nombre d'éléments restent à approfondir.

Il ne fait pas de doute que cette *Dorfordnung* remplace un autre règlement moins contraignant et il pourrait être intéressant de trouver les raisons qui ont poussé le comte Philippe II de Hanau-Lichtenberg à changer d'attitude face aux villageois. Ce renforcement de l'autorité seigneuriale va de pair avec la volonté du comte d'être reconnu comme l'unique seigneur du village. En effet, la nomination d'un *Vogt* destiné à concurrencer le *Schultheiß* nommé par l'abbé est à replacer dans cette optique tout comme les nombreux litiges qui ont opposé la nouvelle famille comtale – les comtes de Hanau héritent de la seigneurie de Lichtenberg à la mort de Jacques II le Barbu en 1480 – à l'abbaye de Wissembourg jusqu'à la guerre des Paysans. Des recherches plus poussées dans les archives relatives aux rapports entre les deux seigneuries devraient permettre de mieux comprendre certains éléments passés sous silence par ce document, notamment les droits réels que possède alors l'abbaye dans le village.

La mention ajoutée postérieurement « *Alte Kirweilerische Ordnung – 1544* » que l'on retrouve sur la dernière page de ce règlement laisse penser que le portrait que nous offre ce règlement du village est spécifique à une époque puisqu'il semble avoir été modifié une nouvelle fois au XVI<sup>ème</sup> siècle. Peut-être faut-il y voir un lien avec les troubles de la guerre des Paysans –notamment le sac de l'abbaye de Neubourg ou du château de Bouxwiller - auxquels plusieurs Kirrwillerois ont participé.

Directrice de recherches : Elisabeth Clementz

## **Etude démographique du Sundgau**

### **Trois siècles d'évolution du peuplement (1640-1914)**

Nicolas CLAERR

Le Sundgau, région de collines au sud de Mulhouse, présente des caractéristiques démographiques particulières. Alors qu'il est l'un des espaces les moins peuplés d'Alsace, sa densité moyenne est comparable à la moyenne française tandis que son chef-lieu, Altkirch, dépasse au XXIème siècle à peine 5 000 habitants. Aujourd'hui, le Sundgau présente donc la particularité d'être un espace rural fortement peuplé.

Ce qui surprend le plus, c'est qu'un siècle et demi auparavant, la densité moyenne du Sundgau est presque aussi élevée. Elle est alors plus proche de la moyenne alsacienne, et largement plus forte que la moyenne française. Il y a donc une évidente particularité de peuplement dans cet espace. Cette étude s'attache à observer l'évolution démographique du Sundgau, en analysant les facteurs qui l'impactent et les conséquences des modifications de la répartition du peuplement.

Pour établir une histoire démographique, les sources principales en la matière sont celles qui recensent la population. Elles donnent le cadre chronologique de cette étude, qui débute donc avec les premières sources démographiques, après la Guerre de Trente ans et s'achève avant le choc démographique de la Première Guerre mondiale.

Pour l'époque contemporaine, à partir de la Révolution française, les recensements se font de manière très régulière et recensent le nombre d'habitants. Elles sont donc assez faciles à utiliser, en prenant en compte toutefois leur potentiel manque d'exactitude, notamment durant les premières années de ces recensements.

Pour l'Ancien Régime, l'analyse se complique quelque peu, puisque les recensements sont effectués par feux, une unité fiscale regroupant en moyenne 4,5 habitants. Leur mode de comptage peut varier selon la destination du dénombrement, certains occultant les feux non corvéables, d'autres regroupant de manière différente les feux dont le chef de famille est une veuve. Pour des communautés qui se limitent généralement à quelques dizaines de feux, la comparaison entre deux dénombrements peut ainsi être rapidement faussée. L'autre difficulté réside dans l'espacement entre deux dénombrements, parfois plusieurs dizaines d'années, tandis qu'il n'existe pas de dénombrement complet de l'ensemble du Sundgau avant 1720. On doit ainsi se contenter de photographies ponctuelles de l'évolution démographique.

Outre les données chiffrées, les observations associées à certains recensements permettent de mieux comprendre les évolutions constatées. Cette étude s'appuie aussi sur l'abondante bibliographie disponible sur le Sundgau, à travers des publications indépendantes, de sociétés d'histoire ou les nombreuses monographies villageoises, dont certaines sont particulièrement riches en informations.

Pour pouvoir analyser les évolutions démographiques sur trois siècles, avec des sources chiffrées différentes les unes des autres et dont l'espacement dans le temps varie fortement, il a fallu trouver un outil statistique adapté, à savoir le taux d'accroissement annuel moyen, qui constitue donc le fil conducteur de cette étude. Ce travail s'appuie en outre sur une multitude de cartes, permettant de visualiser deux aspects de l'évolution démographique : le taux d'accroissement annuel moyen et la répartition du peuplement.

La première partie est consacrée aux conséquences démographiques de la guerre de Trente ans, suite à laquelle plus d'un siècle a été nécessaire pour repeupler le Sundgau. Pour les premières années d'après-guerre, faute de données issues des dénombremets, il a fallu croiser les résultats des travaux d'historiens locaux, en particulier ceux de l'abbé Jean Perrin. Ses travaux sur la Guerre de Trente ans font encore référence aujourd'hui et ont déjà « nettoyé » le sujet des conclusions erronées des historiens du XIX<sup>ème</sup> siècle. Un chiffre ressort de façon récurrente quant au bilan humain de la guerre, celui d'une diminution de population des 2/3 entre les années 1620 et 1648. C'est un chiffre énorme, malheureusement conforme à ce qu'on observe ailleurs dans l'espace rhénan, et réaliste par rapport à ce qu'a subi la région : pillages, massacres, famines, épidémies...

Ensuite, les données semblent indiquer une reprise démographique lente et incertaine, comparable à la situation générale en Alsace. Une ordonnance royale favorisant l'immigration est ainsi promulguée en 1661 et renouvelée en 1681. L'immigration, notamment suisse, semble s'être effectuée dans des proportions mesurées, mais de façon continue, ce qui explique le temps mis pour effectuer le repeuplement. On remarque d'ailleurs un repeuplement plus précoce du sud sundgovien, proche de la Suisse, par rapport au reste du territoire (à l'exception du pourtour mulhousien, Mulhouse étant par ailleurs aussi liée à la Suisse). En revanche, la prudence est de mise quant aux sources, les différences quant au mode de comptage des feux pouvant aussi fausser l'impression d'ensemble, d'autant que les chiffres sont très bas pour de nombreux villages.

Les données de la première moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle tendent en revanche vers une croissance très forte, avec probablement un doublement de la population en un demi-siècle.

Cette fois, vu l'ampleur de la croissance, même les éventuelles imprécisions du mode de comptage ne peuvent fausser les résultats. C'est probablement après le milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle que le repeuplement est achevé, avec une population sundgovienne avoisinant les 50 000 habitants.

La deuxième partie de cette étude fait apparaître un phénomène nouveau. Si au XVII<sup>ème</sup> siècle, le Sundgau manquait d'humains, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, il finit par manquer de terres. Les progrès agricoles, la régression des épidémies et une longue période de paix permet à la population de croître de manière toujours soutenue : le Sundgau gagne environ 20 000 habitants de plus tous les quarts de siècle, et ce, indépendamment des troubles politiques. La Révolution ne provoque en effet pas de véritable ralentissement démographique, d'autant qu'elle apporte des sources plus précises et de plus en plus fiables. Il est cependant fort dommage qu'il n'y ait aucun recensement entre 1809 et 1821, l'impact des guerres napoléoniennes n'étant donc pas vraiment observable. On peut juste supposer qu'elles ont causé un creux démographique, en toute logique autour des années 1813-1817, mais vite comblé ensuite, aboutissant à une petite croissance sur l'ensemble de la décennie.

Contrairement au XVIII<sup>ème</sup> siècle, où la croissance démographique était assez homogène sur l'ensemble du territoire sundgovien, on observe progressivement un déséquilibre entre certains groupes de communes, déjà entrés dans une phase de décroissance et d'autres à la croissance plus soutenue, qui tirent encore vers le haut la moyenne sundgovienne.

Cette modification des équilibres démographiques est en lien avec l'industrialisation, qui est un phénomène récent. Longtemps, elle n'a réellement touché que Mulhouse, l'activité industrielle des villages sundgoviens alentours se résumant principalement à une activité de tissage à domicile. Si jusqu'à la Révolution, ces villages ne connaissent pas une croissance spécialement plus soutenue qu'ailleurs, c'est réellement à partir du rattachement de Mulhouse à la France que l'industrie prend un essor considérable et remodèle Mulhouse et ses alentours.

Au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, la courbe démographique s'inverse : la troisième partie est consacrée au lent dépeuplement du Sundgau qui, selon les endroits, court jusqu'à la Première Guerre mondiale. Le décalage croissant entre ville et campagne apparaît au grand jour lors du recensement de 1856, où le Sundgau a perdu 7 000 habitants en cinq ans. L'enquête associée au recensement est particulièrement instructive, d'où l'idée de lui consacrer une étude approfondie. En croisant les données avec les travaux réalisés sur

l'émigration en Amérique, on se rend alors compte qu'aussi spectaculaire soit-elle, elle n'a probablement concerné que quelques centaines de sundgoviens, le déménagement vers les centres industriels ayant capté la majeure partie des départs.

C'est là une tendance lourde qui dure jusqu'à la fin du siècle. Il n'y a pas assez de travail dans les campagnes pour occuper une population en trop grand nombre, l'industrie à proprement parler sundgoviennne n'est qu'anecdotique et par conséquent les Sundgoviens vont chercher des moyens de subsister là où ils en trouvent, à Mulhouse, Bâle, Belfort, Thann...

En ce qui concerne la période de l'annexion allemande, on serait tenté d'évaluer le nombre d'optants, mais cela s'avère difficile en se basant sur les recensements puisque celui de 1872 a lieu quelques mois avant ce choix et celui de 1876 intervient donc trop tard. Mais comme l'émigration en Amérique, cela ne semble concerner que 1 000 à 2 000 personnes. Par contre, le départ des communautés juives est d'une ampleur plus importante, puisqu'ils sont 3000 de moins en 1905 par rapport à 1851, soit une diminution des deux tiers. Globalement, l'annexion a en fait désorganisé l'économie et l'industrie du sud du Haut-Rhin, prolongeant donc le dépeuplement. Le Sundgau a encore perdu 6 000 habitants depuis l'annexion allemande jusqu'à 1896.

Enfin, à partir de la toute fin du XIXème siècle, on assiste à un phénomène tout à fait étonnant, une sorte de petit décollage économique et démographique du Sundgau qui jusque là paraissait véritablement oublié de l'industrialisation. Un peu partout fleurissent des nouvelles activités, à Saint-Louis/Huningue, dans la vallée de l'Ill, le long de la frontière française, en lien avec les nouveaux axes de chemin de fer. Ce décollage est toutefois de courte durée puisque stoppé par le déclenchement de la guerre en 1914.

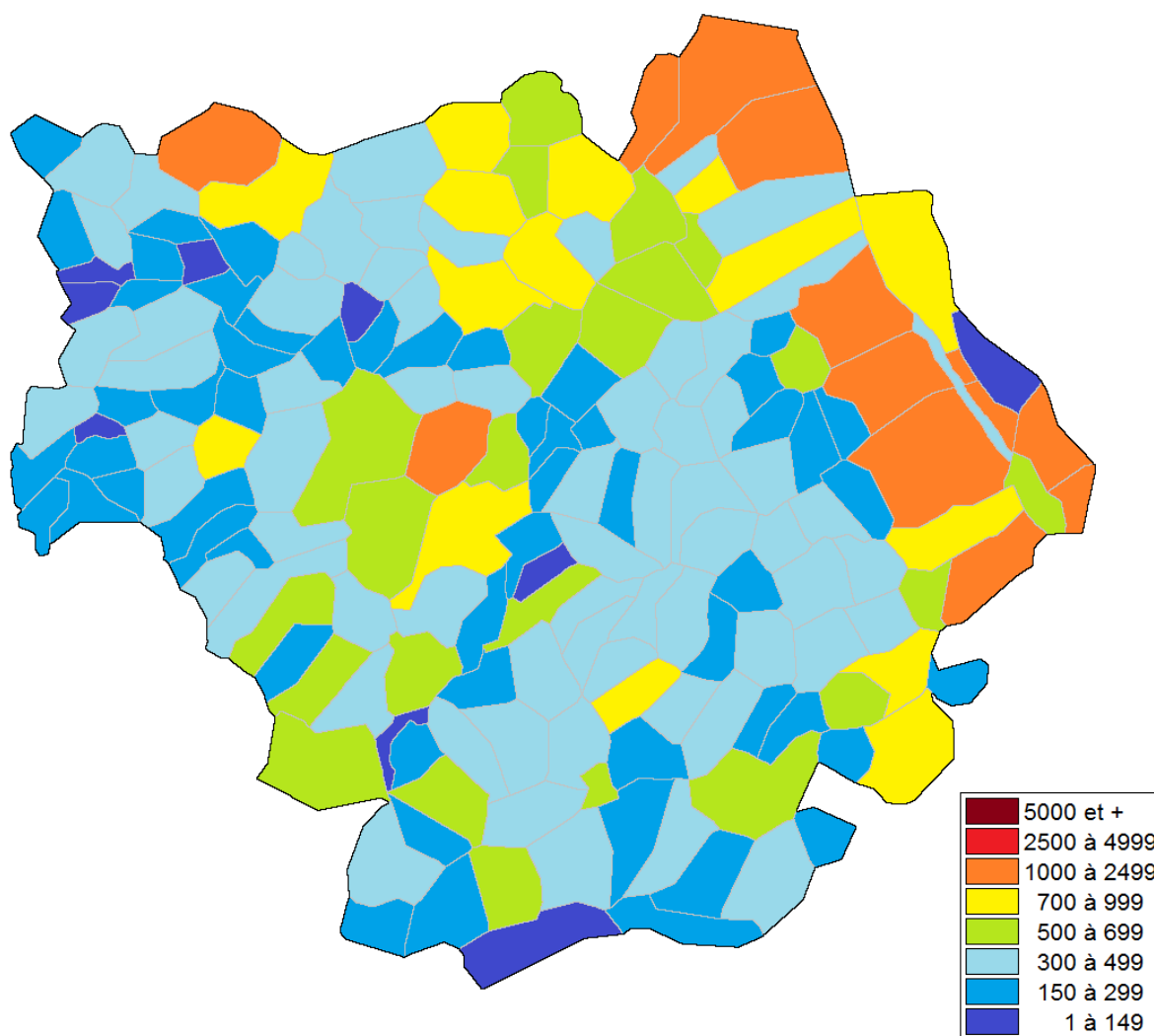
Ce mémoire met donc en lumière deux grandes évolutions en matière de démographie. Tout d'abord, la très forte croissance de la population a engendré de fortes densités de population, toujours observables aujourd'hui. Les croissances négatives de la deuxième moitié du XIXème siècle n'ont fait que ralentir le phénomène dans son ensemble, la diminution démographique ayant été comblée, en à peine quelques années, au début du XXème siècle. La particularité sundgoviennne d'être un espace rural fortement peuplé s'est donc mise en place tout au long de la période étudiée.

On assiste aussi à une profonde mutation de la répartition du peuplement sundgovien. Au XVIIème siècle, il y a une corrélation évidente entre la surface du ban villageois et sa population, les villages les plus peuplés étant aussi les plus étendus. La répartition du peuplement est assez homogène durant tout le XVIIIème siècle, où les axes Mulhouse-Bâle et

Mulhouse-Altkirch apparaissent comme vaguement structurant dans les dynamiques de peuplement. La situation change rapidement et radicalement au XIX<sup>ème</sup> siècle, où l'importance prise par l'agglomération mulhousienne marginalise le Sundgau et réduit ainsi son étendue. Avec Bâle, ce sont deux agglomérations extérieures au Sundgau qui captent une partie de son territoire, tandis que, et ce aussi pour des raisons tout simplement de relief, aucune agglomération ne se développe à l'intérieur du Sundgau, qui demeure ainsi un espace rural, organisé au début du XX<sup>ème</sup> siècle autour de ces deux agglomérations, et marginalement autour des nouveaux axes de chemin de fer – qui suivent tout simplement les vallées.

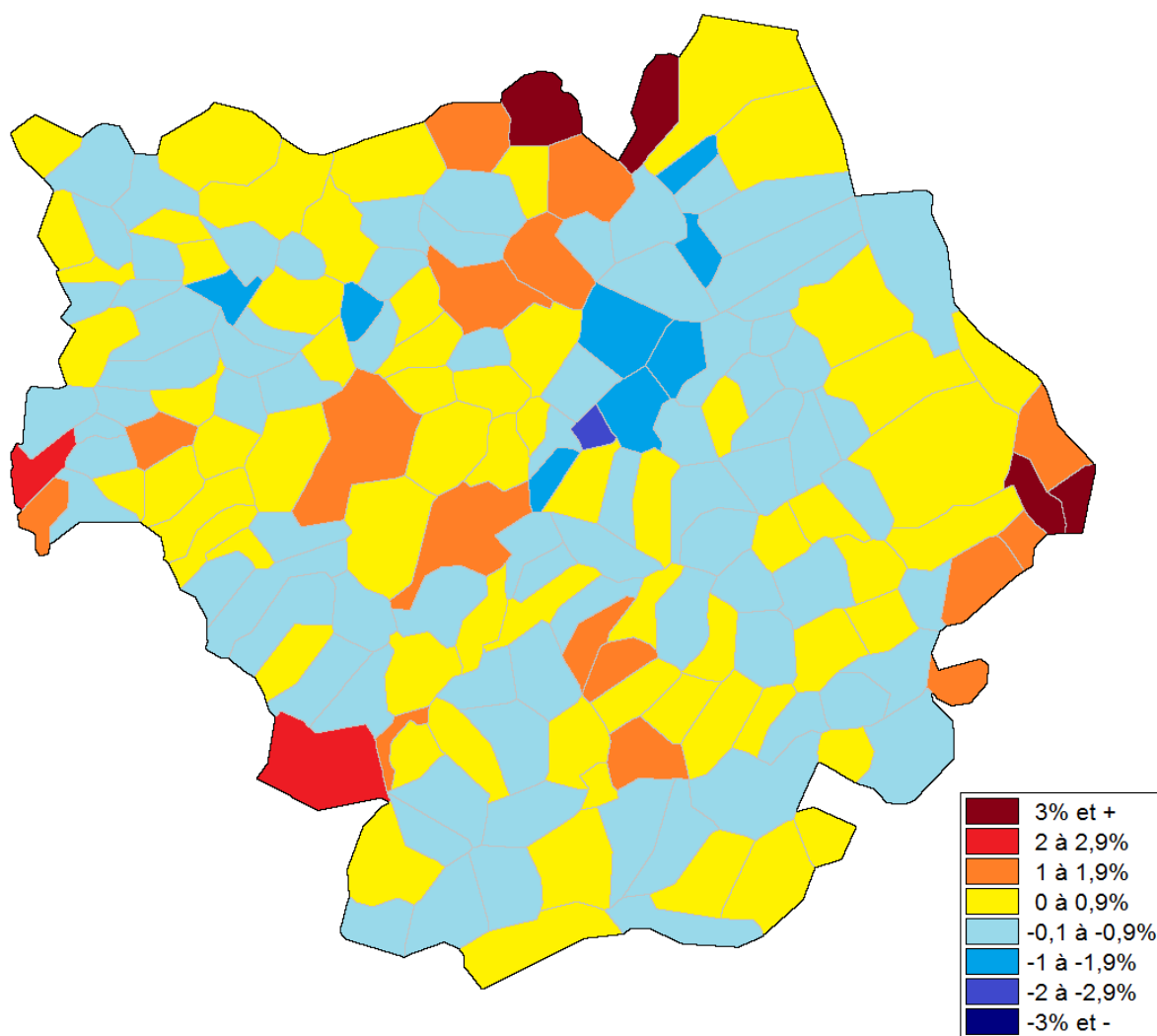
Le Sundgau à l'aube de la Première Guerre mondiale est donc un espace multiple, au sein duquel se sont creusés des écarts de développement économique et de densité démographique. Cette multiplicité se retrouve encore aujourd'hui, accentuée par l'urbanisation mulhousienne et bâloise. Le développement des moyens de transports individuels fait ainsi du Sundgau un espace largement périurbain, ce qui laisse augurer un nouveau chapitre très intéressant de l'histoire démographique sundgoviennne.

Directeur de recherches : Claude Muller



**Carte 23 : nombre d'habitants en 1793**





Carte 44 : Accroissement annuel du nombre d'habitants entre 1896 et 1911

La société féminine strasbourgeoise  
au début du XIX<sup>e</sup> siècle,  
d'après les testaments

par Emilie VOGLER

Après les bouleversements révolutionnaires, l'Empire et la publication du Code civil placent la femme sous l'autorité de l'homme. Toutefois, le droit privé strasbourgeois témoigne d'une certaine égalité juridique entre hommes et femmes. Cette particularité locale réside en effet dans la possibilité pour la femme mariée et la femme célibataire adulte de tester librement, c'est-à-dire sans le recours de l'entourage masculin. Cet aspect nous amène ainsi à envisager le testament comme une source essentielle dans l'étude de la société féminine strasbourgeoise, entre 1802 et 1840. Le début de la période étudiée correspond à la fois à la fin de la Première République et au début de l'Empire, marqué par la publication du Code civil, mais aussi à la mise en application de la réforme notariale opérée par la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803). Quant à la date qui clôt l'étude, elle correspond à la période de la Monarchie de Juillet. Le contexte est par ailleurs celui du renouveau religieux dans les esprits, ce qui peut apparaître alors comme une condition nécessaire à la rédaction d'un testament. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, celui-ci est en effet aussi bien un acte religieux qu'un acte écrit par lequel une personne dispose de la manière dont ses biens seront distribués après son décès. Ce document contient des informations sur la population qui peuvent servir à l'étude des phénomènes socio-économiques et démographiques, mais aussi à l'histoire des mentalités, des pratiques religieuses et de la vie sociale et familiale. Il recèle également un certain nombre d'indications sur le fonctionnement des études notariales. Dans la perspective d'établir une évolution de la pratique testamentaire féminine, il est intéressant de comparer certains aspects de cette enquête avec ceux de l'étude dirigée par Bernard Vogler concernant les testaments strasbourgeois du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'étude des testaments féminins nous permet ainsi d'appréhender différents aspects de la vie de cette fraction de la société strasbourgeoise au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans un premier temps, nous avons étudié le testament proprement dit. Le testament étant un acte dépendant de l'activité notariale, nous nous sommes attachés à présenter tout d'abord les caractéristiques du notariat strasbourgeois. On peut rappeler l'existence des lois d'organisation du notariat de 1791 et surtout celle de 1803 qui régit le notariat tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et qui impose le français dans les actes. On est en effet frappé par le fait que la majorité des testaments est alors dictée en allemand, notamment chez Maître Ubersaal, qui ne rédige ses actes en français qu'à partir de 1804. Parmi les trois notaires que nous avons pris en compte pour notre étude, les testaments répertoriés chez Maître Ubersaal nous renseignent sur le fonctionnement du notariat strasbourgeois, puisque ce notaire se présente lui-même avec ses titres variant en fonction des régimes politiques successifs, mais précise également ses adresses ainsi que les lois nouvelles, au fur et à mesure que l'on avance dans la période.

Le testament apparaît ainsi comme un acte juridique à la fois source d'informations sur le notariat, mais aussi comme un témoin de la vie des femmes. Cela nécessite de présenter rapidement l'échantillon étudié. Chez Maître Ubersaal, nous avons dépouillé 188 testaments de Strasbourgeoises, répartis en 152 testaments nuncupatifs, 20 codicilles, 16 testaments mystiques/clos (dont 11 olographes), pour 164 femmes. Chez Maîtres Schreider et Kratz, nous avons trouvé 31 testaments de Strasbourgeoises, tous de type clos olographe. Ainsi, notre étude repose sur 219 testaments pour 195 femmes. En précisant ici que 177 testaments sont

rédigés en français, contre 42 en allemand, tous types confondus. Il convient également de rappeler une autre particularité du droit local que constitue le codicille.

Quant aux auteurs des testaments, on peut dire qu'il s'agit à la fois des testatrices et des notaires. Ce sont évidemment les testatrices qui dictent leurs volontés au notaire. On remarque cependant que les formules notariales masquent la pensée féminine et surtout que la présence masculine, celle du notaire et des témoins, peut intimider les testatrices. Outre cette présence, la femme peut être aussi influencée par celle de sa famille, notamment lorsqu'elle teste en même temps qu'un autre membre de sa famille ou si elle teste à son domicile, dans le cadre d'un testament clos. Toutefois, le testament mystique semble permettre un discours plus libre. Les conditions de santé peuvent également influencer les ultimes décisions féminines puisque, face à la mort, les femmes prennent parfois des décisions rapides ou modifient des volontés exprimées antérieurement. Afin de mieux comprendre ces dernières volontés, nous avons tenté de présenter le plus précisément possible ces testatrices.

Dans un deuxième temps, notre étude s'est attachée aux caractéristiques des Strasbourgeoises face à la mort. Tout d'abord, concernant la situation sociale et familiale des testatrices, on remarque que les testaments fournissent peu de renseignements sur l'état civil de ces femmes. On y apprend tout de même que, du point de vue de la situation matrimoniale, près des deux tiers des testatrices sont mariées, les autres se partageant équitablement entre célibataires et veuves. La recherche complémentaire dans les tables de décès nous permet d'affirmer que la majorité de ces femmes est apparemment née à Strasbourg. Par ailleurs, on a pu recenser 14 femmes originaires d'autres communes d'Alsace et 4 de villes frontalières allemandes. On peut préciser que les veuves sont surreprésentées dans notre étude, par rapport au nombre de veuves dans la population de l'époque. Les testaments nous apprennent fréquemment la profession du mari ou du père. Cela nous a permis d'aboutir à une estimation de la répartition des testatrices selon leur catégorie sociale. Ainsi, près de la moitié de ces femmes sont issues de la petite et moyenne bourgeoisie (ce qui correspond aux métiers de l'artisanat et du commerce), alors que 20% correspondent à la bourgeoisie aisée, contre seulement 6% pour la classe populaire. Tout en précisant que nous n'avons aucune information de ce type dans 30% des cas. Un autre témoin de l'appartenance sociale des femmes peut être contenu dans leur signature. Cette dernière constitue en effet une preuve importante de l'éducation reçue par les Strasbourgeoises de notre étude, puisque seules 22 testatrices ne savent pas écrire. Cela témoigne indirectement du succès des écoles confessionnelles de Strasbourg.

Concernant les confessions religieuses, la particularité de notre étude réside dans le fait que la majorité des testatrices présentées sont protestantes, et plus particulièrement de confession luthérienne. Cette prédominance peut s'expliquer à la fois par l'importante tradition de l'écrit de cette religion, mais aussi par la personnalité des notaires, qui appartiennent à cette même confession. La manifestation de l'appartenance à une confession est rare dans les testaments du XIX<sup>e</sup> siècle, puisqu'elle ne se manifeste qu'au moyen de la mention des paroisses. Nous avons ainsi relevé les noms de sept paroisses protestantes différentes, pour une seule catholique. La seule façon d'obtenir des certitudes concernant la confession religieuse des

femmes consiste à retrouver leur acte de baptême, ce qui s'avère complexe à cause du manque d'informations. Il faut rappeler cependant qu'à cette époque les paroisses demeurent très importantes, puisqu'elles continuent de rythmer la vie des femmes, depuis leur baptême jusqu'à leur mort, en passant par le mariage.

Contrairement au XVIII<sup>e</sup> siècle, on remarque que les testatrices du XIX<sup>e</sup> siècle ne parlent plus de leur mort. En effet, les seules formules qui évoquent cette dernière sont celles, stéréotypées, du notaire, qu'il s'agisse de l'expression de la cause de la rédaction testamentaire ou de l'invocation divine présente en tête de l'acte. Rapidement, le discours sur la mort s'efface des testaments du XIX<sup>e</sup> siècle, et devient profane, y compris dans les testaments mystiques. Quant au moment de la vie où les femmes décident d'appivoiser la mort au moyen du testament, il est relativement tardif, puisque la moyenne d'âge calculée pour 71 d'entre elles est de 57,3 ans. Cet aspect doit être nuancé par le fait que la majorité des femmes pour lesquelles nous n'avons pu trouver aucun renseignement sont des femmes mariées, donc d'âges très variés. Les actes de décès découverts nous ont appris les diverses maladies qui pouvaient toucher la société féminine strasbourgeoise de cette époque, à commencer par la phtisie ou tuberculose. Enfin, on observe que, face à la persistance de la peur de la mort, le souci du salut est toujours présent chez les Strasbourgeoises du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment au travers de leurs différents legs.

Pour finir, nous avons abordé l'étude de la répartition des biens dans les testaments féminins. Par souci de comparaison avec le XVIII<sup>e</sup> siècle, nous avons observé les legs pieux et charitables. Pour toute la période étudiée, seules 16 testatrices font ce type de legs. Les femmes en question sont également réparties selon leur situation matrimoniale, alors que du point de vue de la catégorie sociale, elles appartiennent essentiellement à la bourgeoisie aisée. Ces legs sont principalement constitués de dons en argent aux institutions paroissiales, c'est-à-dire destinées aux « pauvres honteux », aux orphelins et aux écoles confessionnelles. Cela est en rapport avec le fonctionnement des œuvres de bienfaisance qui se développent à cette époque. Mais, au fur et à mesure, ces legs disparaissent des testaments pour laisser place aux legs à la parenté.

Parmi ces derniers, le plus fréquent est celui qui consiste à faire du mari le légataire universel de tous les biens de la testatrice. Une autre catégorie importante de legs est celle destinée aux enfants, parfois aux petits-enfants. Dans le cas des femmes sans enfant, on assiste à des legs aux enfants de parents ou d'amis. D'une façon générale, on observe une volonté d'équité entre les différents membres de la famille et, ponctuellement, l'avantage concédé à certaines personnes ayant rendu « des services fidèles », ce qui ne concerne plus seulement les servantes, comme au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais aussi les parents. De tous ces legs se dégage l'importance primordiale de la famille aux yeux des testatrices.

Tous ces éléments mettent en avant la préoccupation majeure des Strasbourgeoises du XIX<sup>e</sup> siècle, à savoir celle du devenir des parents proches. Cet aspect peut être relié au fait que les femmes n'abordent pratiquement plus leurs dernières volontés spirituelles, puisque c'est désormais la confiance en la famille qui remplace le testament dans sa fonction de

recueillement des dernières volontés pieuses. Ce phénomène, amorcé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, se généralise au XIX<sup>e</sup> siècle. Ces éléments sont en accord avec la thèse de Philippe Ariès selon laquelle ces volontés sont communiquées oralement aux proches, alors que le testament sert à distribuer la fortune personnelle. La laïcisation des testaments n'apparaît donc pas comme un signe de déchristianisation de la société. Ce qui surprend, c'est l'évolution globale de la pratique testamentaire puisque, jusqu'en 1810, le nombre de testaments est relativement important, alors qu'il baisse après cette date. En revanche, les fréquentations et occupations familiales et sociales, ainsi que les legs des testatrices démontrent la permanence de leurs préoccupations religieuses.

Ainsi, notre étude de la société féminine strasbourgeoise d'après ses testaments nous a permis de révéler que le testament du XIX<sup>e</sup> siècle n'exprime plus les pratiques et sentiments religieux, qui appartiennent désormais à la sphère privée. De ce fait, le testament devient plutôt un acte de transmission des biens matériels. Mais cela révèle également les valeurs morales des Strasbourgeoises, tout en témoignant de l'importance croissante de la famille dans la vie sociale de ces femmes.

Directeur de recherches : Claude Muller

## **Histoire des brasseries strasbourgeoises de 1850 à 1870**

Charlotte Wolff

Cet essai a pour objectif de comprendre comment le milieu brassicole alsacien entre dans l'ère industrielle, ou comment appréhender son passage du monde artisanal au monde industriel. Jusqu'à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la bière est une production artisanale et familiale, brassée en fermentation haute (bière nutritive, brassée à température élevée). Elle se consomme localement, à la brasserie, dans des installations sommaires.

Mais à l'ère de l'industrialisation, les brasseurs strasbourgeois n'hésitent pas à accompagner le mouvement de la modernisation : l'adoption de la fermentation basse (brassage à faible température) en est la manifestation la plus marquante. Aujourd'hui encore, les bières les plus répandues de nos jours, généralement blondes et peu alcoolisées, sont

fabriquées ainsi. De cette manière, la boisson devient transportable. C'est sous le Second Empire que l'exportation de la bière alsacienne dans toute la France, et principalement à Paris, prend son essor. Indifférente aux écarts de températures saisonnières, la bière peut désormais être consommée toute l'année. C'est grâce aux progrès scientifiques et technologiques et aux nouvelles méthodes de fabrication que la brasserie strasbourgeoise se convertit à la fermentation basse, pour donner naissance à un véritable produit fini. Cette modernisation a bientôt rendu nécessaire la construction d'usines plus vastes. Le développement industriel des brasseries a engendré l'apparition de locaux et de bâtiments spécialisés et distincts. La construction de vastes caves pousse les brasseurs strasbourgeois à se déplacer, par manque de place, dans les faubourgs que sont Schiltigheim, Koenigshoffen ou Cronembourg.

Les Archives Départementales du Bas-Rhin et les Archives Municipales de la ville de Strasbourg ont fourni les sources nécessaires pour traiter notre sujet. Des documents sur la législation de la bière sous le Second Empire nous permettent d'affirmer qu'avant les découvertes scientifiques de la Révolution Industrielle, les brasseurs ignorent le fonctionnement de la fermentation. Les scientifiques du XIX<sup>ème</sup> siècle, et particulièrement Louis Pasteur (27 décembre 1822-28 septembre 1895), après observation au microscope, découvrent alors le procédé de la levure. Elle est à l'origine de la fermentation de la bière, soit de la transformation du sucre en alcool. Pasteur en tire la conclusion que propreté et hygiène sont indispensables, pour que des organismes extérieurs ne perturbent pas le procédé de fermentation.

Cette révolution dans le mode de fabrication de la bière entraîne la naissance d'un nouveau type de bière : la fermentation basse. Son succès est immédiat : elle peut se boire toute l'année et est chimiquement plus stable. Si c'est à la Bavière que l'on doit sa création, les brasseurs alsaciens ne tardent pas à s'emparer du procédé. Les archives du Bas-Rhin prenant note des établissements jugés dangereux durant notre période nous laissent entrevoir que les brasseries de la capitale alsacienne se dotent toutes de cette nouvelle fabrication. Des sources biographiques, d'autre part, nous apprennent que Louis Schutzenberger (1802-1887) est le premier brasseur strasbourgeois à utiliser la fermentation basse en 1847, tandis que David Gruber (25 Octobre 1825 –31 Octobre 1880) établit, dès 1855 sa brasserie à Koenigshoffen de manière à combattre victorieusement les microbes.

Des sources sur la situation financière des brasseries nous en disent long sur les avancées technologiques que rencontre le milieu de la bière à partir de 1850. C'est, tout d'abord, la découverte de la machine à vapeur qui va permettre de fabriquer le produit à une échelle beaucoup plus large. De nombreux documents d'archives, comme un état des lieux des brasseries ou des rapports du conseil général de la Brasserie Kronenbourg attestent des progrès réalisés dans le monde brassicole grâce aux nouvelles inventions. Des rapports de notaires de Strasbourg font, par exemple, état des lieux des biens mobiliers et industriels que la famille Hatt acquiert pour sa Brasserie de l'Espérance. Cette famille est la plus grande famille de brasseurs de France, dont la tradition se perpétue de pères en fils du XVIIIème à la fin du XXème siècle.

La brasserie se transforme en usine, où un appareillage moderne voit le jour, tandis qu'un personnel de technicien apparaît. Cet épanouissement devait nécessairement provoquer l'essor parallèle de nombreuses industries qui travaillent pour le milieu brassicole. Grâce à la division désormais forcée du travail, la malterie et la tonnellerie prennent une extension considérable à Strasbourg. Par ailleurs, une autre forme de sources, à savoir les arrêtés municipaux de la ville de Strasbourg, mentionnent diverses réglementations visant les nouvelles usines brassicoles. Devant l'ampleur des changements que suscite la modernisation de ce milieu, des restrictions sont souvent de mise.

Le rapport des réunions du syndicat des brasseurs de Strasbourg de l'année 1860 nous permet de démontrer que face à cet état de fait, les brasseurs s'unissent afin de créer le premier syndicat professionnel de la région. Sous l'Ancien Régime, ils étaient déjà réunis dans une corporation, avec les tonneliers. Mais le syndicat, créé en 1831 sous la présidence d'un brasseur de la famille Hatt s'emploie à garantir les intérêts de la profession. Il est vrai que de nombreux rapports de la sous-préfecture de Police de l'époque se réfèrent au conseil d'hygiène et de salubrité publique. On constate, d'après le relevé des crimes et délits, que ces derniers sont, bien souvent, dus à l'abus d'alcool. Aussi, l'organisme a pour principale mission de s'imposer face aux autorités, de riposter face aux plaintes du voisinage et surtout de lutter contre les surveillances et contrôles dont ils font l'objet.

Aussi, c'est finalement l'ensemble du milieu brassicole qui prend un virage radical sous le Second Empire. Toutes les structures sont à réorganiser. Les brasseurs doivent commencer à composer avec du personnel ouvrier, tandis qu'une mentalité commerciale à échelle nationale émerge dans la tête de ces nouveaux « chefs d'entreprise ». Restructuration sociale et économique sont à l'ordre du jour. Lors de l'Exposition Universelle de Paris (1867),

les bières strasbourgeoises triomphent. L'économie brassicole internationale doit à présent composer avec la France, grâce à l'initiative des brasseurs alsaciens. Les pays germaniques, dont la réputation d'artisans de la bière n'est plus à faire, rencontrent un sérieux concurrent.

Une économie se crée autour de la bière. Les investissements que demande la fermentation basse se révèlent être très importants : production de froid, construction de caves, achat de foudres et de fûts épais. Les archives industrielles privées de la Brasserie Gruber nous mènent effectivement à la conclusion que la production à basse température entraîne une « course au froid » pour les brasseurs, qui stockent de la glace pendant l'hiver dans de profondes glacières. La question des saisons est cruciale pour la bonne fabrication de la bière ; la Brasserie est, pour le moment, encore contrainte de s'y adapter. Le calendrier brassicole est un calendrier lié au cycle naturel, en lien avec le calendrier agricole. L'invention du froid artificiel, que l'on doit à l'inventeur Ferdinand Carré (1824-1900), avec la première installation frigorifique, va permettre aux brasseries d'opérer en fermentation basse sans être astreintes à une fabrication saisonnière. Louis Schutzenberger est le premier à en installer une dans son usine dans les années 1850. Des plans de projets d'agrandissement de la Brasserie Kronenbourg révèlent que la famille Hatt l'imité rapidement. Les caves de la

Brasserie de Kronenbourg sont incroyablement bien conservées, aujourd'hui encore.

La construction, indispensable, de caves et glacières a pour conséquence le départ progressif des brasseries du centre de Strasbourg pour les faubourgs et la banlieue. La ville de Schiltigheim va devenir ce que l'on nomme depuis « la cité des brasseurs ». Cité-sœur de la métropole brassicole, elle voit son importance rivaliser avec son opulente voisine. A cette époque, l'industrialisation va galopant et l'attrait du loess argileux attire nombre de brasseurs de la capitale alsacienne. C'est ainsi que les brasseries Pêcheur, Schutzenberger et Espérance s'installent à Schiltigheim, comme l'indiquent les rapports de Police dans les années 1860. Ce sont de véritables usines qui se dressent dans les faubourgs strasbourgeois, « avalant » par leur forte capacité de production les petites brasseries du centre-ville. C'est la décentralisation avant l'heure. Les brasseurs strasbourgeois ne se contentent pas de se déplacer dans leur région : le vent en poupe, c'est à la conquête du marché français dans son intégralité qu'ils commencent à se lancer. Le centre de la capitale alsacienne perd ses brasseries, quelques grosses unités de production s'installent dans les faubourgs, tandis que les petites brasseries artisanales qui ne peuvent investir dans un outillage technologique ferment leurs portes.



Pour rentabiliser les investissements, les brasseries sont obligées de s'adresser à une clientèle nationale, voire internationale. C'est ainsi que la question du transport vers des régions lointaines se pose inévitablement. Le vrai détonateur, c'est la machine à vapeur, avec l'apparition du chemin de fer. Grâce au train, les brasseurs vont s'ouvrir au grand commerce. Les archives départementales de la Chambre de Commerce en particulier nous apprennent que les Strasbourgeois, conscients de l'importance de l'enjeu économique, finissent par convenir de l'intérêt d'un investissement dans la nouvelle voie de communication ferroviaire. D'après les archives du chemin de fer, une première ligne allant de Strasbourg à Bâle est inaugurée en 1851. L'année suivante, une deuxième ligne va jusqu'à Paris.

Pour les brasseurs, c'est le moment de travailler ce qu'il faut appeler aujourd'hui les marchés d'exportation. Une première occasion est fournie en 1857 par un « train de bière », d'abord hebdomadaire, puis quotidien, se dirigeant vers Paris. Ces wagons spéciaux sont conçus pour permettre à la boisson de rester à une faible température, avec réservoir à glace et étanchéité maximale. La bière strasbourgeoise conquiert le marché parisien et reçoit un accueil favorable. En 1860, l'administration des Chemins de fer de l'Est autorise le transport de bière à Paris par wagons entiers. Le trajet dure 20 heures en moyenne, au lieu de 7 jours avant le chemin de fer. Les archives privées de différentes brasseries nous permettent d'avancer que l'usine Gruber, suivie par toutes les grandes brasseries de la banlieue strasbourgeoise se dote de ses propres wagons à bière complets. Pour la plupart, le chemin de fer pénètre jusque dans les caves. Les brasseurs profitent en effet de la vague pour réclamer que gares et lignes de chemin de fer soient installées à proximité de leurs usines. C'est ainsi que sont créées des gares à Schiltigheim, Koenighsoffen et Cronembourg.

Il y a un siècle et demi, l'Alsace amorce le virage qui va faire d'elle la première région brassicole française, avec aujourd'hui plus de 50% de la production nationale. Le XIX<sup>ème</sup> siècle fut le siècle de l'industrialisation. Ces progrès ont permis de concentrer la production dans des établissements bénéficiant des technologies les plus modernes et de mettre à la disposition des consommateurs un produit de qualité constante et susceptible d'être transporté à distance. La consommation de bière devient courante dans la vie quotidienne des habitants de la seule région de France qui reste la seule à être à la fois vinicole et brassicole. Cependant, la modernisation brassicole alsacienne est synonyme d'un changement de valeurs. L'industrie prend de l'importance, l'auberge-brasserie décline. Cette formidable expansion devait brusquement subir un arrêt brutal : en 1870 la guerre fait passer l'Alsace sous la domination allemande, les brasseurs se voient exclus du marché français. De nos jours, la bière fait l'objet

d'échanges internationaux de plus en plus importants, et l'on assiste à une véritable mondialisation du marché. Partout, la bière nutritionnelle a cédé la place à la bière désaltérante. C'est un renversement complet : la boisson d'hiver, épaisse et calorique, est devenue boisson d'été, cristalline et ultra-filtrée, très légère et fraîche, bue pour la soif et non plus pour l'estomac. La transformation est si radicale qu'aucun consommateur ne peut imaginer la bière actuelle sans son corollaire obligatoire : le réfrigérateur...

Directeur de recherches : Claude Muller